

## INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Effectif à la date de publication de l'Index (1<sup>er</sup> mars 2023) : 50 salariés  
Etablissement non assujetti à l'obligation de publication.

La Direction du Cinq Codet a malgré tout souhaité calculer l'Index d'Egalité Professionnelle, dont les éléments constitutifs sont des critères que nous visons à respecter au sein de 2LCollection, indépendamment de toute obligation légale.

Malheureusement, l'impact du chômage partiel sur l'année 2021 est tel qu'il ne nous permet pas de mesurer ces indicateurs.

	<b>INDEX 2023</b> sur l'année 2022 Effectif au 1 <sup>er</sup> mars : 50	<b>RAPPEL - INDEX 2022</b> sur l'année 2021 Effectif au 1 <sup>er</sup> mars : 49
	<b>Ecart de rémunération annuelle brute moyenne par EQTP</b>	
Indicateur calculable ?	39	Non
Note obtenue		-
	<b>Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles</b>	
Indicateur calculable ?	25	Non
Note obtenue		-
	<b>Indicateur d'écart de taux de promotions</b> Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	
Indicateur calculable ?	Non	Non
Note obtenue	Calculable	-
	<b>Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hauts salaires</b>	
Indicateur calculable ?	Oui	Oui
Note obtenue	10/10	10/10
	<b>Total</b>	
Total des indicateurs	74	10